

CONSEIL MUNICIPAL D'HERMANCE

Législature 2015-2020

*Procès-verbal de
la séance du 1er
mai 2018*

N°27

Le Conseil municipal d'Hermance est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 24 avril 2018.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur	Olivier	PFORTNER	<i>Président</i>
Monsieur	Yvan	NEJAR	<i>Vice-président</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

Les Conseillers municipaux :

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET	
Madame	Anahita	BLANC-MEYLAN	Excusée
Madame	Colette	CHEVALIER	
Madame	Amélie	CITTADINI NAEF	
Monsieur	Marc	FUHRMANN	
Monsieur	Denis	MEGEVAND	
Monsieur	Grégory	GARCIA	
Monsieur	Gilles	MONNIER	
Monsieur	Pascal	RENAUD	
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	

Pour l'Exécutif :

Madame	Karine	BRUCHEZ GILBERTO	<i>Maire</i>
Monsieur	Roland-Daniel	SCHNEEBELI	<i>Adjoint</i>
Monsieur	Thierry	VIDONNE	<i>Adjoint</i>

Public : 2 personnes

A l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2018**
- 2. Communications du Bureau**
- 3. Communications de l'Exécutif**
- 4. Présentation des comptes 2017 (documents remis lors de la séance).**
- 5. Travaux des commissions**
 - a. Commission SSCML (09.4.18)**
 - b. Commission RBE (10.04.18)**
- 6. Propositions individuelles et questions.**
 - a. Motion M.01-18 « Hermance : un village historique qui se visite à pied l'été »**

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h30. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'au public venu assister aux débats. En préambule des discussions, il excuse l'absence de Madame BLANC MEYLAN.

Monsieur PFORTNER souhaite féliciter Messieurs SCHNEEBELI, VIDONNE et FURHMANN pour s'être présentés au Grand Conseil ainsi qu'au Conseil d'Etat et congratule le dernier pour son élection à la députation.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2018

Monsieur MONNIER demande si à la page 10 il n'est pas question du CMNS plutôt que du SMS.

Monsieur SCHNEEBELI confirme qu'il s'agit du SMS.

Madame le Maire précise que le CMNS est une commission consultative et non pas un service du département cantonal. Qui plus est la CMNS est autonome.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de procès-verbal du 20 mars 2018.

2. Communications du Bureau

Madame PION informe qu'à la prochaine séance il y aura le vote des comptes et le conseil élira le nouveau bureau qui débutera ses fonctions à partir du 1^{er} juin.

3. Communications de l'Exécutif

Boulangerie

Madame le Maire annonce que les gérants de la boulangerie ont annoncé leur volonté de cesser leur activité pour des raisons de santé. Ils ont présenté un éventuel repreneur dont le dossier a été débouté car ne correspondait pas au profil. Dès lors, la Magistrate a prospecté et a trouvé un potentiel repreneur possédant déjà une boulangerie. Un rendez-vous a été fixé avec les gérants et ce dernier pour demain matin (ndlr 02.05.18) afin de négocier la reprise. Pour information, M. et Mme Jeronimo souhaiterait revendre une partie du matériel, ce qui pourrait ne pas convenir au postulant. La reprise du matériel en cours/fin de bail n'est d'autant pas obligatoire.

Salle communale

Monsieur SCHNEEBELI informe que la demande d'autorisation de construire pour la salle communale a été déposée.

Plan de site

Pour le plan de site, l'Exécutif a rendez-vous avec M. HODGERS le 15 mai au matin à ses bureaux pour en discuter.

Monsieur NEJAR souhaite connaître les sujets qui seront abordés au rendez-vous avec Monsieur HODGERS.

Monsieur SCHNEEBELI rétorque que les discussions porteront sur la lettre que l'Exécutif a envoyée sur le plan de site et l'enquête technique, plus précisément sur la suppression d'un article du règlement.

Monsieur NEJAR souhaite savoir si cette suppression fait partie des prérogatives du SMS.

Monsieur SCHNEEBELI confirme qu'il s'agit d'une prérogative du Canton. Il souligne qu'effectivement la commune effectue tout le travail pour le plan de site mais le Canton reste pilote. Il ajoute que la commune a un préavis à donner, lequel n'a pas encore été transmis mais sera négatif.

Monsieur NEJAR estime que le SMS n'avait pas la prérogative de modifier le règlement.

Monsieur SCHNEEBELI rétorque le contraire, mais que l'Exécutif n'en était pas d'accord.

Pour Monsieur NEJAR ce point n'est pas clair.

Projet « AbriAdos »

Monsieur SCHNEEBELI ajoute que le projet de recherche d'un emplacement pour les adolescents avance doucement et précise en avoir discuté avec Monsieur DARDEL.

Recensement des occupations du domaine public communal

Monsieur VIDONNE informe que la liste transmise au Conseil municipal concernant les redevances communales est obsolète. Il signale que les personnes qui paient actuellement une redevance sont Mesdames BODENES et VOIGNARD. L'Adjoint pense qu'il est nécessaire qu'une commission se saisisse du sujet afin de mettre à jour le document, de décider si certaines redevances doivent être réactivées ou supprimées, de prendre également des décisions concernant les terrains et parcelles et savoir pour quelles raisons les personnes ne paient plus cette taxe.

Monsieur NEJAR souhaite savoir s'il n'y a plus eu de paiement depuis 1990 ou s'il s'agit de la dernière trace connue.

Monsieur VIDONNE indique que c'est effectivement la dernière trace que la Commune ait.

Monsieur MEGEVAND demande s'il y a une trace de conventions signées entre les partis avant 1990.

Monsieur VIDONNE rétorque qu'à part pour les terrains agricoles pour lesquelles il y a des baux, aucun document supplémentaire n'a été retrouvé dans les archives.

Pour ce qui est de la base des tarifs, Monsieur MEGEVAND interroge pour savoir comment a-t-elle été mise en place.

Monsieur VIDONNE indique ne pas connaître la réponse.

Madame PION indique qu'à ce jour aucun écrit en ce sens n'a été retrouvé dans les archives communales. Tout au plus, des courriers adressés à quelques propriétaires pour leur signifier que lors de la cadastration du village des corrections seraient apportées.

Monsieur VIDONNE se demande s'il ne faudrait donc pas passer par une recadastration au complet du village.

Monsieur RENAUD estime que certaines sommes ne valent pas la peine d'être réactivées.

Monsieur TAGLIABUE indique qu'il est question d'emprise sur le domaine public et rappelle qu'une redevance est payée au m² pour toute occupation pour travaux. Il précise qu'il y a effectivement des petites sommes pour des objets anecdotiques tels que les bas d'escaliers, mais souligne qu'il y a également de grandes parcelles notamment des jardins privés. Il estime que ce sujet doit être traité par une commission, éventuellement celle des règlements, afin que des décisions soient prises.

Monsieur VIDONNE rejoint son préopinant et indique que cette mise à jour permettra d'officialiser le sujet auprès des gens et permettra de transmettre un courrier définitif et d'en garder une trace.

Monsieur MEGEVAND répond aux derniers dires de Monsieur RENAUD et indique qu'en effet certains montants indiqués sur la liste peuvent paraître dérisoires, mais remis à jour selon la législation actuelle relative à l'empiètement sur le domaine public, ils seraient plus élevés.

Monsieur FUHRMANN pense que l'important n'est pas réellement les revenus générés par ces montants, mais plutôt d'avoir une certaine sécurité juridique par rapport à un empiètement sur l'utilisation privée de l'espace public. Et, que cela soit protocolé, sans pour autant forcément faire payer les coûts.

Pour Monsieur TAGLIABUE cela permettra de se baser sur un document et de proposer une égalité de traitement.

Madame le Maire estime qu'il serait judicieux que la commission ad hoc des règlements se saisisse du sujet.

Monsieur VIDONNE indique qu'une décision doit être prise en ce qui concerne le fait de garder ou non ces redevances. Si ces taxes sont maintenues, il estime que c'est à la commission des finances de se positionner sur les différents tarifs.

Selon Monsieur NEJAR l'attribution des taxes serait plutôt une compétence de l'Exécutif.

Avec l'accord du Conseil, Madame le Maire annonce que le sujet est renvoyé en commission ad hoc des règlements.

Monsieur VIDONNE souhaite ajouter que pour les terrains en France, des baux sont existants et les procédures et taxes sont appliquées correctement.

Monsieur MEGEVAND demande s'il serait possible d'avoir un plan de situation.

Monsieur VIDONNE rétorque positivement à la requête. Il précise avoir un rendez-vous avec la commune de Chens-sur-Léman qui lui fournira un plan cadastral de l'ensemble des parcelles détenues par la commune.

Monsieur TAGLIABUE indique qu'il manque dans les documents une petite parcelle située après la douane.

Monsieur VIDONNE informe que ce terrain n'a pas été intégré car il n'est actuellement loué à personne et ne faisait pas partie de la liste qu'il détenait. Mais il spécifie qu'il transmettra au Conseil un plan dans lequel celui-ci y sera intégré.

Monsieur TAGLIABUE exprime sa volonté de recevoir une planche avec toutes les parcelles communales en Suisse et en France.

Monsieur RENAUD questionne à propos des montants sur la liste.

Monsieur VIDONNE répond avoir repris les plans envoyés par Monsieur PIUZ et sur lesquelles sont indiqués les dimensions ainsi que les montants sur les remises en état qui doivent être effectuées sur ces terrains.

4. Présentation des comptes 2017 (documents remis lors de la séance).

Madame PION procède à la présentation des comptes et informe que toutes les informations dont elle fera part sont contenues dans le rapport explicatif qui a été distribué.

En préambule, elle informe qu'une petite différence dans le bilan a été relevée par Madame CHEVALIER lors de la commission des finances qui s'est réunie mardi passé (ndlr 24.04.18). Elle ajoute que cet élément sera analysé avec le comptable et précise qu'il n'impacte aucunement le résultat du compte de fonctionnement.

A la fin de sa présentation, Madame PION fait savoir aux conseillers qu'ils peuvent lui transmettre par mail leurs questions durant ces deux semaines. Cette dernière récapitulera les réponses lors de la prochaine séance.

Monsieur NEJAR indique que tous les sujets abordés en commission des finances ont été communiqués par Madame PION durant son allocution.

Monsieur FUHRMANN rend attentif qu'un correctif (négatif) du Canton pourrait tomber sur une année inopportune et qu'il faudrait éventuellement prendre en compte cet élément dans les prochains budgets.

Madame le Maire précise qu'il est bien de retenir que malgré ce correctif, la commune peut tout de même procéder à des amortissements et que l'avantage pour les budgets futurs c'est de savoir que les charges n'augmentent pas en grande proportion. De plus, elle souligne que la commune n'a pas de vision sur ces correctifs mais reste évidemment prudente.

Monsieur NEJAR ajoute que ce correctif n'est pas venu impacter les revenus de cette année, mais a diminué la fortune de la commune. Il s'applique au bilan communal et non au compte de fonctionnement.

Monsieur RENAUD rappelle que les réserves dissoutes ont permis d'avoir un boni de plus de CHF 800'000.- et sans cette somme il n'y aurait pas eu ces amortissements supplémentaires. Aussi, il estime qu'il serait intéressant d'analyser les périodes lors desquelles il y a eu de grosses crises, soit de 2009 à 2012, et de vérifier si durant ces années il y a eu des correctifs.

5. Travaux des commissions

a. Commission SSCML (09.4.18)

Faisant suite aux dires du « *Jazz sur la Plage* » selon lesquels ils n'auraient pas eu de retour de la Mairie. La Magistrate rappelle que lors du Conseil du mois de janvier elle avait indiqué ne pas être d'accord d'intervenir entre le gérant de la plage et le Jazz. A ce sujet, il a été

décidé que le second prenne rendez-vous avec le premier pour se mettre d'accord et que Madame BRUCHEZ GILBERTO serait présente. Madame le Maire a notifié aux représentants du Jazz qu'il serait naturel qu'ils prennent en charge le nettoyage de la plage et des WC s'ils ne souhaitent pas soutenir financièrement le gérant pour cette charge. Elle annonce avoir rencontré d'autres membres du Jazz le 26 avril dernier et les a informé qu'étant donné que les travaux ont été décalés, ils pourraient utiliser la salle communale. La Magistrate a également reçu l'information que la demande d'autorisation de manifestation avait été déposée.

Monsieur RENAUD se prononce au nom de la commission SSCML. Il atteste du soutien de tous les membres envers les organisateurs pour la préparation de la manifestation sur deux soirs qu'ils estiment légitime au vu du travail conséquent fourni durant l'année. Il ajoute que la commission souhaiterait qu'une solution soit trouvée entre le gérant de la plage et l'association du Jazz sur la Plage.

Madame le Maire rend attentif qu'une prolongation de la manifestation pourrait laisser entendre une éventuelle demande de subvention complémentaire, surtout en cas de mauvais temps. Elle ajoute avoir reçu une demande des organisateurs pour une aide financière supplémentaire CoHerAn.

Monsieur NEJAR répond que le CoHerAn a déjà voté une augmentation de subvention, dont une partie sous forme de garantie de déficit.

Madame le Maire rétorque que la garantie était effective uniquement pour l'année dernière. La Magistrate considère que la commission SSCML doit aborder le sujet du Jazz sur la Plage et réfléchir sur ce qui pourrait être envisagé au niveau subvention.

Monsieur MONNIER regrette que le piano ne reste qu'au mois de juin.

Monsieur RENAUD explique que pour le gérant de la buvette, la charge de travail était conséquente, au-delà d'un mois.

Monsieur RENAUD sonde auprès des conseillers les présents et absents pour la fête du 1^{er} août. Il informe que s'il n'y a pas assez de monde, il faudra passer la main à une association.

Madame le Maire indique avoir reçu la confirmation de l'association pour sa présence au 1^{er} Août. Elle souhaiterait savoir d'ici fin mai si les conseillers tiendront le bar. Dans le cas contraire, il faudra s'informer auprès de l'association s'ils peuvent avoir plus de monde.

Monsieur RENAUD répond qu'il transmettra l'information au prochain conseil.

b. Commission RBE (10.04.18)

En ce qui concerne les points-éco, Madame CHEVALIER souhaite savoir s'il y a un plan avec les emplacements exacts.

Monsieur TAGLIABUE indique que toutes les annexes se trouvent sur le site.

Pour Monsieur FUHRMANN, le montant de CHF 20'000.- par éco-point lui semble nettement moins élevé que ce qui avait été discuté auparavant.

Monsieur TAGLIABUE précise qu'il s'agit des prix de 2012. Le total de CHF 600'000.- a été divisé par 32 pièces ce qui est égal à CHF 18'780.-/pièce. Il ajoute qu'un éco-point de 4 « containers » coûterait donc CHF 80'000.-.

Après discussion en commission RBE, cette dernière souhaiterait aller de l'avant dans ce projet. Pour cela, elle souhaiterait débiter par deux éco-points, un au Bourg-Dessus et un au

chemin de la Chapelle, et il y a également un 3^{ème} qui serait réintégré dans le projet de la salle communale. En somme, pour entamer ce projet, Monsieur TAGLIABUE demande que soient budgétés pour l'année prochaine deux éco-points, soit CHF 160'000.-. Il pense qu'il serait également judicieux d'avoir avec le CoHerAn la même philosophie, de récupérer partout les mêmes déchets et de se coordonner.

Monsieur VIDONNE signale avoir demandé à la commune de Corsier de convoquer la commission CoHerAn et d'évoquer ce sujet.

Monsieur TAGLIABUE complète qu'il y aurait aussi la solution de rajouter par la suite, des containers à ordures ménagères afin d'arrêter dans le futur la collecte au porte à porte, comme l'a déjà fait la commune de Cartigny.

Madame le Maire indique que Satigny également.

Dans le cas où il n'y aurait plus de levée, Madame BELENGER souhaiterait savoir ce qui sera proposé pour le compost.

Monsieur TAGLIABUE indique que cette question devrait être confirmée par Monsieur VIDONNE et le service technique afin de savoir s'il est possible de mélanger actuellement les déchets de jardin et ceux de cuisine.

Monsieur VIDONNE indique que la compostière de Gy ne trouve pas cela idéal mais il effectue un tri. Le problème sur ce mélange ce sont les déchets carnés.

Pour Monsieur TAGLIABUE la réponse n'est pas claire. Soit c'est totalement possible, soit ça ne l'est pas.

Monsieur VIDONNE rétorque attendre une réponse définitive de la compostière. L'Adjoint informe regarder avec Monsieur DARDEL pour qu'une politique de tri qui soit mise en place.

Madame BELENGER se demande alors s'il y aura dans l'éco-point un container pour déchets verts et/ou compost.

Monsieur TAGLIABUE répond négativement à la question, en raison des éventuels problèmes d'odeur ainsi qu'au faible volume par container.

Monsieur VIDONNE informe que des propositions alternatives ont été proposées à la commune pour les déchets de cuisine. Il explique que l'une d'entre elles consistait à utiliser une machine qui composte tous déchets verts, y compris les déchets de cuisine, laquelle était utilisée dans une maison de retraite. Il souligne regarder plusieurs possibilités et attendre également la rencontre CoHerAn afin d'avancer ensemble sur le sujet.

Monsieur FUHRMANN se demande qu'elle est le volume de ces déchets carnés/cuisine.

Monsieur VIDONNE réplique qu'il n'est pas possible de préciser pour Hermance étant donné qu'actuellement ces déchets sont jetés dans les ordures ménagères.

Selon Monsieur FUHRMANN, il n'est pas intéressant pour Hermance de récolter par container les déchets de cuisine si ceux-ci correspondent à une petite quantité.

Madame le Maire rappelle qu'Hermance ne participe pas au concept de la petite poubelle verte, car pour une question écologique il serait incohérent d'ajouter des tournées de camions pour de petites quantités de déchets de cuisine. Par conséquent, Monsieur VIDONNE doit s'entretenir avec les communes de la rive gauche afin de mutualiser le traitement de ces déchets.

Monsieur VIDONNE indique rechercher également des solutions locales afin de pouvoir peut-être traiter le compost avec une machine.

Monsieur RENAUD rend attentif qu'installer un point-éco au chemin de la Chapelle est un sujet sensible et qu'il faudrait communiquer au mieux l'information aux habitants.

Monsieur TAGLIABUE estime que le problème principal de ces déchets organiques et qu'il n'y a qu'une seule compostière entre Arve et Lac, celle de Gy. Et il pense qu'il serait préférable et plus simple que les habitants puissent mélanger les déchets organiques avec les déchets de jardin.

Madame le Maire indique que financièrement, ce projet n'est pas prioritaire.

Monsieur TAGLIABUE rétorque qu'il s'agit d'une volonté de la commission, que le projet se fasse, et rapidement.

Madame le Maire rappelle qu'il ne figure pas dans les priorités d'investissement du Conseil.

Monsieur TAGLIABUE estime que le tableau des priorités d'investissement a été analysé et pris pour acquis, sans qu'il n'y ait eu de discussion. Il juge que ce tableau mérite un petit débat.

Monsieur VIDONNE informe qu'il regardera avec le comptable, la secrétaire générale et la commission des finances, comment ce projet pourrait voir le jour. A l'instar de Monsieur TAGLIABUE, il pense qu'il faut avancer au niveau tri écologique.

Pour Madame le Maire, la commission des finances doit revoir le tableau des priorités d'investissement et en discuter.

Tout comme Monsieur TAGLIABUE, Monsieur RENAUD pense que ledit tableau mériterait débat. Pour lui, certains points n'étaient pas clairs.

Madame le Maire rappelle que certains points de ladite liste étaient automatiquement prioritaires, tels que la salle communale et le plan de site.

6. Propositions individuelles et questions.

Madame BELENGER fait un retour sur la séance du conseil du groupement intercommunal de la crèche qui s'est déroulée mi-mars. La séance a débuté avec une minute de silence à la mémoire de Madame Danielle CHRETIEN, membre du conseil, qui est décédée au mois de février.

La conseillère a assisté à la présentation relative à la réorganisation de la direction de la crèche, car Madame NAGY, directrice de la crèche, rejoindra la direction de Pop e Poppa. Il y aura donc une directrice et deux directrices adjointes à 185%. Deux candidatures internes ont été reçues celles de deux éducatrices travaillant dans la crèche depuis son ouverture. Madame SPRECHER-SCHMID, actuellement co-directrice avec Madame NAGY prendra le poste de directrice, et les éducatrice la fonction de directrices adjointes. La nouvelle direction sera effective dès cet été.

Les comptes ont été votés, avec un excédent de recette de CHF 93'000.-, de ce fait, il y aura une rétrocession aux communes de CHF 970.- par place. Les amortissements anticipés ont été voté à l'unanimité, tout comme ont été approuvés les comptes.

Pour la liste d'attente, 124 nouvelles demandes ont été reçues, dont 6 pour Hermance, cela concerne essentiellement les 0 à 2 ans. Comme chaque année, en raison du nombre de

fratrics, il n'y aura presque pas de places pour les nouvelles familles. Il y a entre 80 et 90 enfants sur liste d'attente qui n'ont pas de place à la rentrée.

Deux pistes sont à investiguer pour agrandir la crèche, la première concerne l'école de la passerelle située dans la maison près de la crèche et qui va résilier son bail pour cet été. Et la seconde, un bâtiment à Corsier, mais pour lequel il faut obtenir une dérogation pour faire des locaux commerciaux.

Il y a eu la visite du SCAV ainsi que la visite du SASAJ. Le second a donné un excellent rapport avec quelques détails à changer. Une enquête de satisfaction a également été faite auprès des parents avec une période d'observation de 2 jours et laquelle s'est conclue par une note de 8 sur 10.

Madame le Maire estime que la solution de la passerelle serait excellente. Les deux bâtiments sont près l'une de l'autre et c'est une propriété de Collonges. Elle précise qu'en ce qui concerne le remboursement de l'argent, cet élément est inscrit dans les statuts de la crèche qu'en cas de boni les communes se font remboursé.

Monsieur FUHRMANN questionne à propos de l'engazonnement de la plage.

Madame le Maire rétorque que tout est sous contrôle.

Monsieur TAGLIABUE informe avoir été interpellé par le gérant de la buvette, ce dernier n'ayant à ce jour pas encore vu les plans déposés pour le projet de la salle communale. Le conseiller a indiqué à Monsieur SEFIU de s'adresser à la mairie.

Le conseiller questionne à propos du dépôt d'autorisation pour un seuil de ralentissement au chemin de la Chapelle.

Monsieur VIDONNE indique que ces travaux ont été oubliés lors de l'aménagement de la zone 20/30. Il explique qu'à l'entrée de chaque zone 30 un seuil de ralentissement est mis en place. Dès lors, au vu du goudronnage prévu dans cette rue, il a été décidé d'ajouter ce seuil.

Monsieur TAGLIABUE souhaiterait des détails concernant les démarches pour la parcelle 1943. Il se demande si le projet sera relancé ou s'il sera abandonné.

Madame le Maire rappelle son rendez-vous avec la fondation des parkings, durant lequel elle a été reçue, avec Madame PION ainsi que la DGT. Ce dernier ne comprenait pas le nombre de places qui lui semblait élevé (200 places). En ce qui concerne le projet, la fondation des parkings est sur la réserve et Monsieur Widmer de la DGT souhaiterait recevoir un bilan de stationnement. La Magistrate avoue avoir été agacée par cet entretien.

Elle ajoute qu'il est possible d'effectuer une commission réunie pour la première séance, mais elle souhaiterait avoir une garantie financière pour le parking avant de commencer le travail.

Pour Monsieur TAGLIABUE, sans étude, aucune garantie ne sera obtenue. Il pense qu'il serait judicieux de lancer l'opération.

Madame le Maire demande s'il fait référence au cahier des charges.

Monsieur TAGLIABUE répond par oui.

Madame le Maire est d'accord de se réunir afin d'établir le programme et le cahier des charges.

Monsieur TAGLIABUE suggère que l'Exécutif élabore une intention de programme.

Madame le Maire propose de donner des exemples d'intentions de programme avec des comparatifs de ce qui s'est fait à Meinier et Soral.

Monsieur RENAUD souhaite faire une « toutes commissions ».

Monsieur NEJAR rappelle que sans garantie de financement du parking, un programme serait inutile.

Monsieur TAGLIABUE pense que le programme peut être établi, et qu'en fonction des possibilités relatives aux financements du parking, les éléments liés au projet évolueront.

Il insiste sur le besoin de définir un cahier des charges et de rendre concret le projet, pour avoir plus de chances d'obtenir les garanties financières.

Madame le Maire propose le mardi 22 mai à 19h00 pour la séance commissions réunies.

a. Motion M.01-18 « Hermance : un village historique sui se visite à pied l'été »

Monsieur MEGEVAND indique ne pas vouloir rendre le village d'Hermance complètement hermétique avec cette motion, mais fait remarquer qu'il est difficile de trouver des places de parking dans le Bourg-Dessous les weekends en périodes estivales. Afin de désengorger Hermance, il propose une solution qui est actuellement utilisée en France voisine, dans le village de Nernier, dans lequel certains endroits sont fermés et accessibles uniquement à pied. Cette motion permet d'ouvrir le débat et invite l'Adjoint au Maire, Monsieur VIDONNE, à se pencher sur la problématique.

Monsieur RENAUD admet que la situation est délicate, mais estime qu'il est bien d'aborder le sujet et de lancer le débat. Par contre, il émet des réserves sur la motion qui n'inclut pas certains éléments importants qu'il va énoncer. Il indique que les voitures ne pouvant se parquer au Bourg-Dessous, iront probablement saturer les emplacements de stationnement du Bourg-Dessus. Et il se demande aussi s'il est permis de fermer le village.

Madame le Maire indique que la commune de Carouge a déjà fermé une petite partie de ses voies publiques et que pour Hermance cela ne concernerait que les weekends estivaux, soit à peu près 8 par année.

Monsieur RENAUD pense que Monsieur VIDONNE devrait d'abord se renseigner concernant la possibilité de fermer le village. L'accès pour déposer des personnes âgées ne pouvant se déplacer doit être permis et mentionné. Le Conseiller pense que cette motion doit être renvoyée en commission afin qu'il y ait une discussion et une réflexion de fond et qu'aucun élément ou habitants ne soit laissé pour compte. De plus, il estime que l'éventuel projet du parking souterrain peut également influencer cette démarche. Enfin, il demande si une solution plus douce ne pourrait pas être utilisée comme par exemple de limiter le stationnement dans le village aussi le dimanche à 4h.

Monsieur MEGEVAND indique que le but de sa motion est de lancer le débat, de l'accepter afin qu'elle soit renvoyée en commission. Et prenant l'exemple de la vieille-ville de Genève, il rétorque qu'il est possible de fermer le village.

Monsieur TAGLIABUE rend attentif qu'il y a une dizaine d'année, l'Etat était contre la fermeture d'un village car il s'agit de privatisation des voies publiques. Il estime que la question devrait être posée à la DGT.

Madame le Maire indique avoir demandé à la DGT lors de son rendez-vous et le représentant de DGT à lui-même suggéré cette solution. Cette dernière donnerait de la valeur au parking

et justifierait sa grandeur si pour autant des places de stationnement étaient supprimées dans le village.

Pour Monsieur TAGLIABUE il faut une réponse écrite.

Madame le Maire approuve et ajoute que l'accès sera possible pour les riverains.

Selon Monsieur MEGEVAND les personnes à mobilité réduite feront partie des ayants et pourront y être déposés. Le système d'accès devra également être défini. En ce qui concerne le Bourg-Dessus, il n'est pas convaincu que les gens iront s'y parquer lorsque le Bourg-Dessous sera clôt.

Monsieur RENAUD estime qu'il serait plus simple d'expliquer l'inaccessibilité du village aux visiteurs si la Commune disposait du parking.

Monsieur MEGEVAND comprend cette alternative

Monsieur VIDONNE considère le sujet plus complexe. Pour lui, cette problématique mérite une recherche de solutions plus approfondie relative à la mobilité. Il n'est pas uniquement question d'un aménagement routier, mais d'une réflexion plus globale du village comme cela l'a été pour la mise en place des macarons. L'Adjoint considère que l'appréhension de Monsieur RENAUD quant à l'engorgement du Bourg-Dessus doit être étudiée. Il rejoint Monsieur TAGLIABUE concernant l'opposition de l'Etat pour la fermeture du village, mais pense qu'avec un projet complet la demande pourrait être acceptée.

Monsieur RENAUD indique que ce sujet est à traiter en commission.

Madame le Maire pense qu'il s'agit d'une bonne réflexion actuellement en lien avec le parking et cela ouvrirait des discussions générales sur les diverses possibilités d'encouragement pour la mobilité douce.

Monsieur SCHNEEBELI indique s'être posée la question avec Monsieur VIDONNE sur les compétences de ce projet car il s'agit d'aménagement mais également des routes. En définitive, l'Adjoint suggère de mettre sur pied une commission ad hoc mobilité Hermance qui n'abordera que le thème relatif à la motion de Monsieur MEGEVAND et à laquelle les deux Adjoints se joindront. Pour Monsieur SCHNEEBELI, il y a effectivement une problématique de stationnement durant les weekends et qu'à l'instar de Monsieur RENAUD, l'Adjoint estime que la fermeture du Bourg-Dessous saturera le Bourg-Dessus.

Monsieur TAGLIABUE se demande s'il ne faudrait pas même prendre un mandat externe sachant qu'il est question d'une logistique très compliquée. Il rappelle que les macarons n'ont malheureusement pas pu résoudre les soucis de gestion du parking de l'école.

Madame le Maire entend le besoin de prendre une étude pour les questions complexes mais pense qu'il serait préférable de prévoir une commission qui listerait ces dernières et y réfléchirait avant de dépenser de l'argent.

Monsieur MONNIER pense que les personnes devraient pouvoir déposer les gens.

Pour Monsieur MEGEVAND c'est une certitude.

Le Président du Conseil propose une commission conjointe RBE et UCA, Monsieur NEJAR remplacera Monsieur PICCHIONE et la présidence sera assurée par Monsieur MEGEVAND.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le renvoi de cette motion en commission conjointe RBE et UCA.

Monsieur MONNIER questionne à propos du remplacement de Monsieur PICCHIONE.

Madame le Maire indique qu'il faut d'abord que le service des votations prenne acte de sa démission.

Madame PION explique que Monsieur PICCHIONE a adressé une lettre à l'Exécutif et qu'il faut qu'il transmette également sa démission au Président avec une mention claire de sa renonciation. Dès réception de ce courrier, l'information partira au service des votations et ces derniers prendront par la suite contact avec le mandataire, en l'occurrence Monsieur MEGEVAND.

Le Président lève la séance à 21h45.

Donika Merlino
Procès-verbaliste

Olivier Pförtner
Président du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau